



**SOIXANTE-DIX SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

-----0-----0-----

-----0-----

**Seizième Session de la Conférence des Etats Parties  
à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées  
(CDPH)**

***(New York, du 13 au 15 juin 2023)***

**DEBAT GENERAL**

**DECLARATION DU BURKINA FASO**

Prononcée par :

**Madame Aminata OUATTARA CISSE  
Ambassadeur  
Représentante Permanent Adjointe  
Chargé d'Affaires a.i.**

*New York, le 14 Juin 2023*

*(Vérifier au prononcé)*

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Le Burkina Faso se réjouit de prendre part à cette 16ème session de la Conférence des Etats Parties à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées et salue les thématiques retenues.

Au Burkina Faso, les personnes handicapées rencontrent des difficultés qui se sont accentuées avec la double crise sécuritaire et humanitaire.

Au nombre de ces difficultés, nous pouvons relever :

- la persistance de préjugés sur les personnes handicapées ;
- les difficultés d'accès aux services sociaux de base ;
- le faible accès à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- le faible accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Pour pallier ces difficultés, le Burkina Faso a adhéré à la plupart des initiatives prises au niveau international en faveur des personnes handicapées et a mis en œuvre des mesures et des politiques spécifiques inclusives.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Mon pays a réalisé plusieurs actions et des efforts se poursuivent pour une inclusion réelle et effective des personnes handicapées.

Les principales actions réalisées sont les suivantes :

- l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection et de Promotion des Personnes Handicapées (SN-3PH) qui couvre la période 2021-2025 ;
- l'instauration de la gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq (05) ans y compris les femmes et les enfants handicapés ;

- la sensibilisation sur la santé de la reproduction des personnes handicapées et l'instauration de la gratuité de la planification familiale ;
- la formation et la dotation des élèves et étudiants(es) handicapé(e)s et des Organisations de Personnes Handicapées en matériel informatique adapté;
- la promotion de l'éducation inclusive et de la formation professionnelle des personnes handicapées ;
- le développement des actions de prise en charge des personnes handicapées sous représentées telles l'autonomie de vie, l'appui à une prise en charge psychosociale, etc. ;
- la traduction des journaux télévisés en langue des signes.

**Monsieur le Président,  
Distingués délégués,**

Toutes ces actions ont été réalisées grâce à l'accompagnement technique et financier des partenaires au développement du Burkina Faso.

C'est le lieu pour moi de réitérer la gratitude du Gouvernement de la Transition pour leur soutien indéfectible.

Je saisis également cette occasion pour inviter les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que les Organisations Non Gouvernementales à apporter davantage leurs appuis pour le renforcement des capacités opérationnelles, afin de permettre de répondre au mieux aux nombreuses sollicitations des personnes handicapées du Burkina Faso.

**Je vous remercie.**